

Communauté de communes Berg & Coiron (Ardèche)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Les services de la communauté de communes Berg & Coiron réalisent tous les ans un rapport d'activité qui présente les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence.

Ce document donne une vision d'ensemble des actions conduites par la communauté de communes dans les services quotidiens et présente l'avancée des projets d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, le rapport d'activité est adressé à l'ensemble des membres des conseils municipaux des Communes membres.

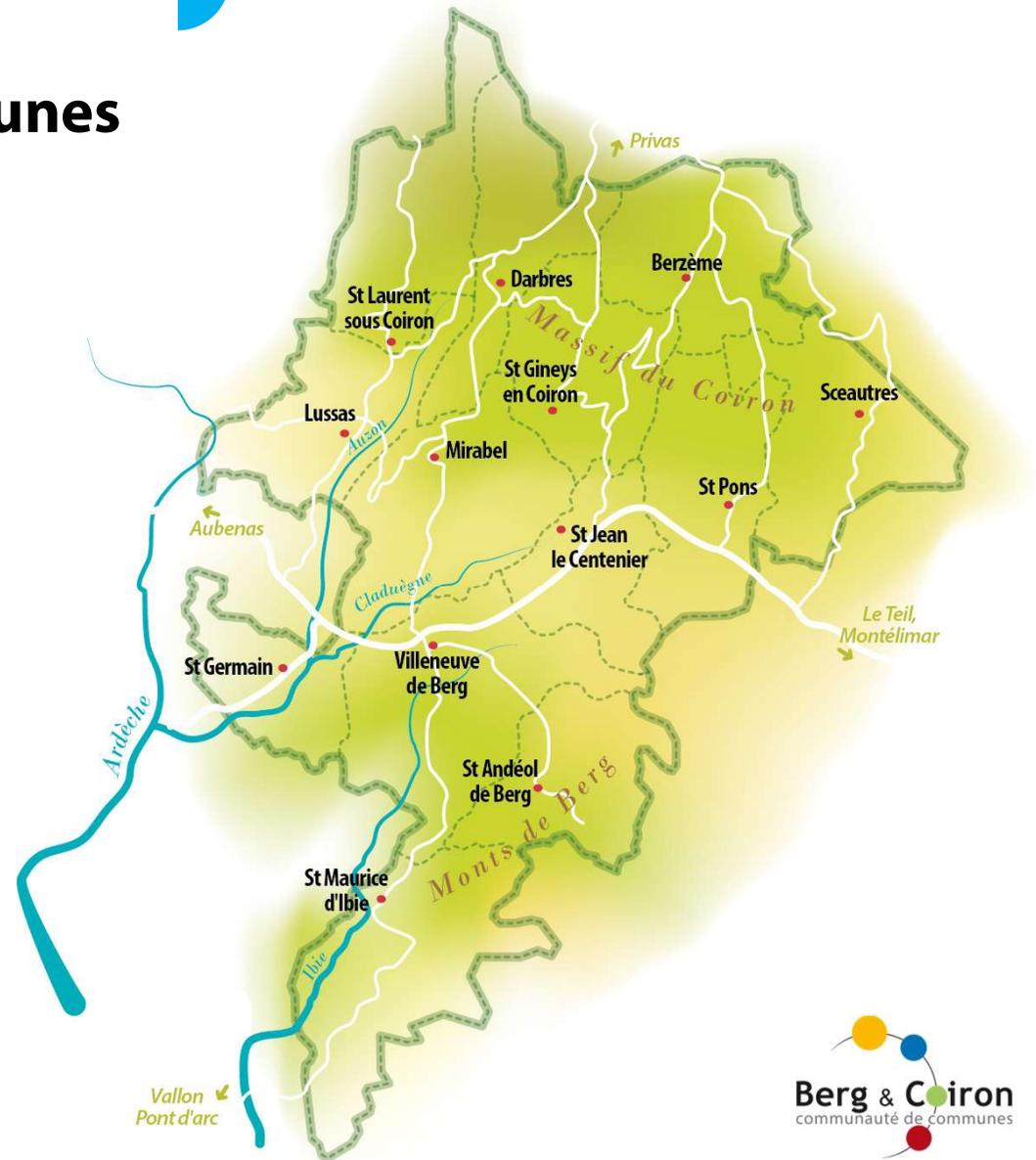
Sommaire

➤ Présentation de la communauté de communes	4
➤ Les faits marquants de l'année 2020	22
➤ Revue des actions et avancement des projet en matière de :	
➤ Aménagement de l'espace	26
➤ Développement économique	30
➤ Environnement	39
➤ Logement – Cadre de vie	45
➤ Action sociale	46

Les communes membres

La communauté de communes
Berg & Coiron regroupe
treize communes :

- Berzème
- Darbres
- Lussas
- Mirabel
- Saint Andéol-de-Berg
- Saint Germain
- Saint Gineys-en-Coiron
- Saint Jean-le-Centenier
- Saint Laurent-sous-Coiron
- Saint Maurice-d'Ibie
- Saint Pons
- Sceautres
- Villeneuve-de-Berg



Le territoire

Située à **mi-chemin entre la Vallée du Rhône et le bassin d'Aubenas**, la communauté de communes Berg & Coiron profite d'un territoire bien desservi, **traversé par la RN 102**. Autour du bourg-centre, Villeneuve-de-Berg, qui compte 3.200 habitants, le territoire est semi-rural, culminant à 1.000 mètres d'altitude sur le plateau du **Coiron** et s'étendant au sud dans la **Vallée de l'Ibie**.

Le territoire de la communauté de communes a une fonction résidentielle forte avec toutefois un taux d'emploi (rapport entre le nombre d'emploi et le nombre d'actifs occupés résidant sur le territoire) relativement élevé (78%). L'agriculture et la santé (Hôpital local Claude Déjean) constituent les principaux viviers d'emplois.

Berg et Coiron, c'est une identité forte avec des éléments patrimoniaux remarquables : la Bastide Royale de Villeneuve-de-Berg, le Coiron, le Neck de Sceautres, l'Oppidum de Jastres, la Vallée de l'Ibie, les Balmes de Montbrun...

Ce sont aussi des paysages : l'élevage sur le plateau et sur les contreforts du Coiron, les vignes de la plaine de Lussas / Mirabel et de la vallée de l'Ibie, des terrasses et des clapas par-ci par-là, empreinte d'une activité agricole encore très présente, quelques forêts,

Dans cet environnement déjà bien favorable, les collectivités assurent à leur niveau les conditions pour favoriser l'emploi et le développement économique, et une offre de services.

La communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral du 4 décembre 2003.

Annuaire des services

ACCUEIL ET PÔLE ADMINISTRATIF :

Hôtel Malmazet - 33 Grand Rue - VILLENEUVE DE BERG

04 75 94 07 95

contact@bergetcoiron.fr

SERVICES TECHNIQUES :

490 Rue des dévideuses – ZA Lucien Auzas - LAVILLEDIEU

→ **COLLECTE DES DECHETS, ENTRETIEN SENTIERS, ZA, etc.**

04 75 38 64 73 - 06 89 28 57 55

servicestechniques@bergetcoiron.fr

→ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
(SPANC) :

04 82 77 45 88 - 07 57 42 58 94

spanc@bergetcoiron.fr

ESPACE SERVICES PUBLICS :

42 route nationale - VILLENEUVE DE BERG

→ **FRANCE SERVICES**

04 75 07 57 67 espaceservicespublics@bergetcoiron.fr

→ **ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE**

04 75 88 11 27 centremultimedia@bergetcoiron.fr

LIEU D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE :

135 Rue Lazare Durif - VILLENEUVE-DE-BERG

→ **CRÈCHE MULTI-ACCUEIL :**

04 75 37 58 44 creche@bergetcoiron.fr

→ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

→ **ESPACE INFO FAMILLES**

→ **LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS :**

09 79 73 53 25 ram@bergetcoiron.fr

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL :

3 route de Lavilledieu - LUSSAS

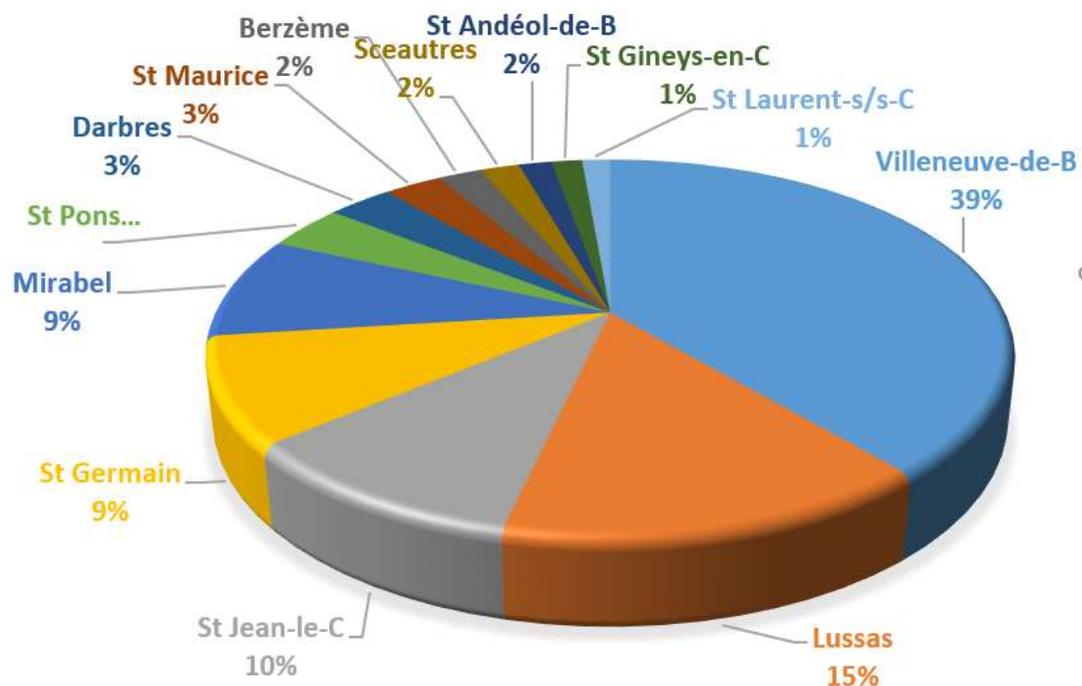
04 75 94 31 43 - 06 07 91 05 89

centredeloisirs@bergetcoiron.fr

La population

📍 Population totale :
7.987 habitants au 1er janvier 2021
(données INSEE)

RÉPARTITION DE LA POPULATION



EVOLUTION DE LA POPULATION (avec le périmètre actuel)

Population légale	
2012	7436
2013	7586
2014	7695
2015	7802
2016	7841
2017	7901
2018	7987

Les compétences / les statuts

Les statuts de la communauté de communes Berg & Coiron précisent les limites de ses compétences dans chacun des domaines. Ils sont téléchargeables sur le site internet www.bergetcoiron.fr

Bloc de compétence	Déclinaison Berg & Coiron	Mode opératoire
Aménagement de l'espace	SCoT Soutien à l'agriculture Entretien des sentiers de randonnée	Adhésion au SYMPAM Plan Pastoral Territorial en régie Par les services techniques
Actions de développement économique	Zones d'activités du territoire ZA supracommunautaires mutualisées Soutien aux activités commerciales Office de Tourisme Espace Public Numérique Pépinières d'entreprises Aérodrome d'Aubenas-Lanas Bâtiment du Village Documentaire à Lussas Déploiement du réseau de fibre optique	ZA Sausse à St Jean-le-Centenier ZA Lansas à Villeneuve-de-Berg ZA des Traverses à Lachapelle-ss-Aub. Aides au commerce Convention d'objectifs avec l'associat° Régie directe Adhésion au SYMPAM Adhésion au SDEA Propriété de la CDC, entretien par ST Adhésion au syndicat ADN
GEMAPI	GEMAPI Bassin versant de l'Ardèche GEMAPI Bassin versant de l'Escoutay	Adhésion à l'EPTB Ardèche Adh. au Synd. du Bassin de l'Escoutay
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Collecte Traitement	En régie directe Adhésion au SIDOMSA

Les compétences / les statuts

Bloc de compétence	Déclinaison Berg & Coiron	Mode opératoire
Assainissement des eaux usées	SPANC	En régie directe
Protection et mise en valeur de l'environnement	Entretien des cours d'eau	Adh. à l'EPTB pour le bassin versant de l'Ardèche Adh. au Syndicat du Bassin de l'Escoutay pour le bassin versant du Rhône
Politique du logement et du cadre de vie	OPAH	Animation en régie et par SOLIHA
Voirie d'intérêt communautaire	Voirie d'accès au lieu d'accueil de la petite enfance à Villeneuve-de-Berg	Régie directe
Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Centre aquatique couvert L'Hippocampe à Aubenas	Adhésion au SEMVA
Action sociale d'intérêt communautaire	Crèche, RAM, LAEP, Portage de repas, Transport à la demande, Accueils de loisirs et activités pour la jeunesse Amélioration de l'offre de soins de santé	En régie directe Compétence non mise en œuvre En régie pour le centre de Lussas Convention d'objectifs avec le Centre socioculturel pour VdB Maison de santé – régie directe
Création et gestion de maisons de services au public	France Services	En régie directe

La CDC a par ailleurs compétence pour toutes études en vue du transfert éventuel de compétence.

Les syndicats

Berg & Coiron adhère a plusieurs syndicats supracommunautaires :

	SIDOMSA Syndicat de destruction des ordures ménagères du secteur d'Aubenas	SEMVA Syndicat Monts et Vallée d'Ardèche	EPTB Etablissement Public du Bassin Versant de l'Ardèche	SYMPAM Syndicat mixte du Pays Ardèche méridionale	ADN Ardèche Drôme Numérique	SMVM Syndicat mixte du Vivarais méridional	NUMERIAN	Syndicat mixte du bassin de l'Escoutay *
Objet	Traitement des déchets, collecte du verre et du papier, déchetteries	Construction et gestion de la piscine couverte l'Hippocampe à Aubenas + transport des scolaires	GEMAPI, ressource en eau, SAGE, gestion des cours d'eau	SCoT, pépinières, plate-forme de rénovation énergétique Rénofuté, métiers d'art, bistrots de Pays...	Déploiement de la fibre optique à l'abonné	Animation du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional	Promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication	Entretien de la rivière Escoutay et de ses affluents
Délégué·e·s titulaires	S. CHAUSSE J. FALLOT Y. GUENARD D. NAJI -VP-	P. EYRAUD M. GILLY -VP- F. MORGE J.P. ROUX	P.H. CHANAL J. FALLOT	M. FARGIER M. GILLY J.P. ROUX	J.P. ROUX	P. CLEMENT J.L. COUVERT M. GILLY B. VIDAL -VP-	J.M. LAMBERT	10 titulaires et 10 suppléant·e·s
Contribution 2020	401.597 €	118.386 € dont 11 032 € de supplément lié à la crise COVID	43.891 €	35.452 € dont 13.675 € au titre du SCoT	11.592 €	15.546 €	9.375 €	8.244 €

* Le syndicat mixte du bassin de l'Escoutay a été dissout et repris par le syndicat « du Coiron au Rhône » qui assure, sur les bassins versants des cours d'eau entre la Payre et l'Escoutay, se jetant dans le Rhône la compétence GEMA et les travaux d'intérêt général.

Le conseil communautaire

2020, année de renouvellement des conseils municipaux

Les élections municipales 2020 étaient programmées les 15 et 22 mars 2020. L'état d'urgence sanitaire dû à la crise COVID a bouleversé ce calendrier. Le premier tour a été maintenu le 15 mars et a permis d'installer la plupart des conseils municipaux élus dès le premier tour. Le second tour a été organisé le 28 juin. Ce report de calendrier a repoussé d'autant la mise en place du conseil communautaire qui s'est tenue le 16 juillet.



**Installation du conseil
communautaire 2020-2026
le 16 juillet 2020
à Villeneuve-de-Berg**

Le conseil communautaire

2020 : une nouvelle composition du conseil

Le conseil communautaire passe de 34 à 32 délégués. Un accord local (approbation des conseils municipaux) a permis d'adapter la répartition de droit commun qui était moins favorable aux petites communes.

A l'issue des élections municipales, les membres ont été désignés. On retrouve dans le conseil :

- 18 nouveaux membres,
- 13 femmes et 19 hommes.



Le 16 juillet 2020, Jean Paul ROUX a été réélu Président de la communauté de communes Berg & Coiron.

Le conseil est désormais composé de :

- 32 membres issus des treize conseils municipaux

- 10 délégués de Villeneuve-de-Berg
- 4 délégués de Lussas
- 3 délégués de St Jean-le-Centenier
- 3 délégués de St Germain
- 3 délégués de Mirabel
- 2 délégués de St Pons
- 1 délégué pour Darbres
- 1 délégué pour Saint Maurice
- 1 délégué pour Berzème
- 1 délégué pour Sceautres
- 1 délégué pour Saint Andéol-de-B.
- 1 délégué pour Saint Gineys-en-C.
- 1 délégué pour Saint Laurent-ss-C.

Le conseil communautaire (2)

Les vice-présidentes et vice-présidents



Jean Paul ROUX
Président



Jean-François CROZIER
Saint Gineys-en-Coiron



Sylvie DUBOIS
Villeneuve-de-Berg



Michelle GILLY
Saint Laurent-sous-Coiron



Driss NAJI
Saint Jean-le-Centenier



Dominique LAVILLE
Saint Pons



Joseph FALLOT
Saint Germain



Agnès DUDAL
Mirabel



Joël ARSAC
Saint Jean-le-Centenier



Isabelle BERNARD
Saint Germain



Yann BILANCETTI
Villeneuve-de-Berg



Pierre-Henri CHANAL
Saint Maurice-d'Ibie



Stéphane CHAUSSE
Villeneuve-de-Berg



Sabine COMBAZ
Saint Jean-le-Centenier



Jean-Luc COUVERT
Saint Germain



Isabelle CROS
Villeneuve-de-Berg



Joël CROS
Scautres



Roxane DUSSOL
Villeneuve-de-Berg



Patricia EYRAUD
Maire de Darbres



Marie FARGIER
Villeneuve-de-Berg



Chantal GORIAINOFF
Saint Pons



Yannick GUENARD
Berzème



Guillaume JOUVE
Lussas



Didier LOYRION
Saint Andéol-de-Berg



Fanny MALIS
Lussas



Gilbert MARCON
Mirabel



Didier MEHL
Villeneuve-de-Berg



Claude MONCOMBLE
Lussas



Florian MORGE
Villeneuve-de-Berg



Patrick ROTGER
Villeneuve-de-Berg



Karine TAULEMESSE
Villeneuve-de-Berg



Benoît VIDAL
Mirabel

Les membres du conseil

Le conseil communautaire (3)

En 2020, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois et a voté 104 délibérations.



**à Darbres
le 19 février**



**à Villeneuve-de-Berg
le 16 juillet**



**à Berzème
le 28 juillet**



**à Saint Laurent-sous-Coiron
le 1^{er} octobre**



à Lussas le 12 novembre



**à Saint Jean-le-Centenier
le 17 décembre**

Le Bureau

Il est composé de 13 membres :

- le Président,
- les vice-présidentes et vice-présidents
- et un représentant par Commune non déjà représentée dans les catégories ci-dessus

Composition du Bureau 2014-2020 :

Jean Paul Roux, Président
Christian Audigier , VP Finances
Michel Caddet, Membre
Jean-François Crozier, VP Agriculture
Patricia Eyraud , Membre
Joseph Fallot, Membre
Michelle Gilly , VP Aménagement de l'espace
Dominique Laville, Membre
Véronique Louis, VP Action sociale
Didier Loyrion, Membre
Gilbert Marcon, Membre
Driss Naji, VP Environnement
Laurent Turrel, VP Tourisme

Composition du Bureau 2020-2026 :

Jean Paul Roux Président
Pierre-Henri Chanal Membre
Joël Cros Membre
Jean-François Crozier VP Agriculture
Sylvie Dubois VP développement économique et attractivité
Agnès Dudal VP Services aux Habitants
Patricia Eyraud Membre
Joseph Fallot VP Habitat
Michelle Gilly VP Tourisme et Communication
Yannick Guénard Membre
Dominique Laville VP Energies renouvelables
Didier Loyrion Membre
Driss Naji VP Environnement

En 2020,

- **Le Bureau s'est réuni à 8 reprises,**
- **et a voté 18 décisions par délégation du conseil**

L'Exécutif

Il est composé

- du Président,
- des sept vice-présidentes et vice-présidents

Il s'est réuni 11 fois en 2020.

Elu-e-s par le conseil communautaire, les vice-présidentes et vice-présidents ont reçu délégation du Président pour suivre chacun un domaine de compétences :

Sylvie Dubois > Développement économique et attractivité

Michelle Gilly > Tourisme et Communication

Driss Naji > Environnement et équipements structurants

Jean-François Crozier > Agriculture

Dominique Laville > Energies renouvelables

Joseph Fallot > Habitat

Agnès Dudal > Services aux Habitants



Le Président a quant à lui signé :

- 18 décisions par délégation du conseil
- 24 arrêtés divers
- 156 arrêtés de gestion du personnel (avancements, positions...).

Les Commissions

Instances d'échanges, les commissions ont un rôle consultatif, et favorisent la transmission d'informations et de questions. Elles peuvent aussi examiner les questions qui lui sont soumises par le Bureau, et faire des propositions en lien avec leurs thématiques.

Elles sont animées par les vice-présidentes et vice-présidents, assistés des chargés de missions concernés. Si nécessaire, des personnes ressources, extérieures à la communauté de communes, peuvent être invitées à y participer.

Elles sont composées de membres du conseil communautaire sur la base du volontariat, et ouvertes aux conseillères et conseillers municipaux.

Il est précisé que, conformément à la loi « Engagement et Proximité », en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. En outre, la disposition permet aux élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation, qui ne sont pas membres de la commission, d'assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Réunions des commissions en 2020 :

Commission Finances > 18/3, 8/4

Commission Développement économique > 13/1, 24/11

Commission Tourisme > 27/10

Commission Communication > 7/12

Commission Environnement > 30/11

Commission Agriculture > 14/12

Commission Energies renouvelables > 12/10

Commission Habitat > 21/10

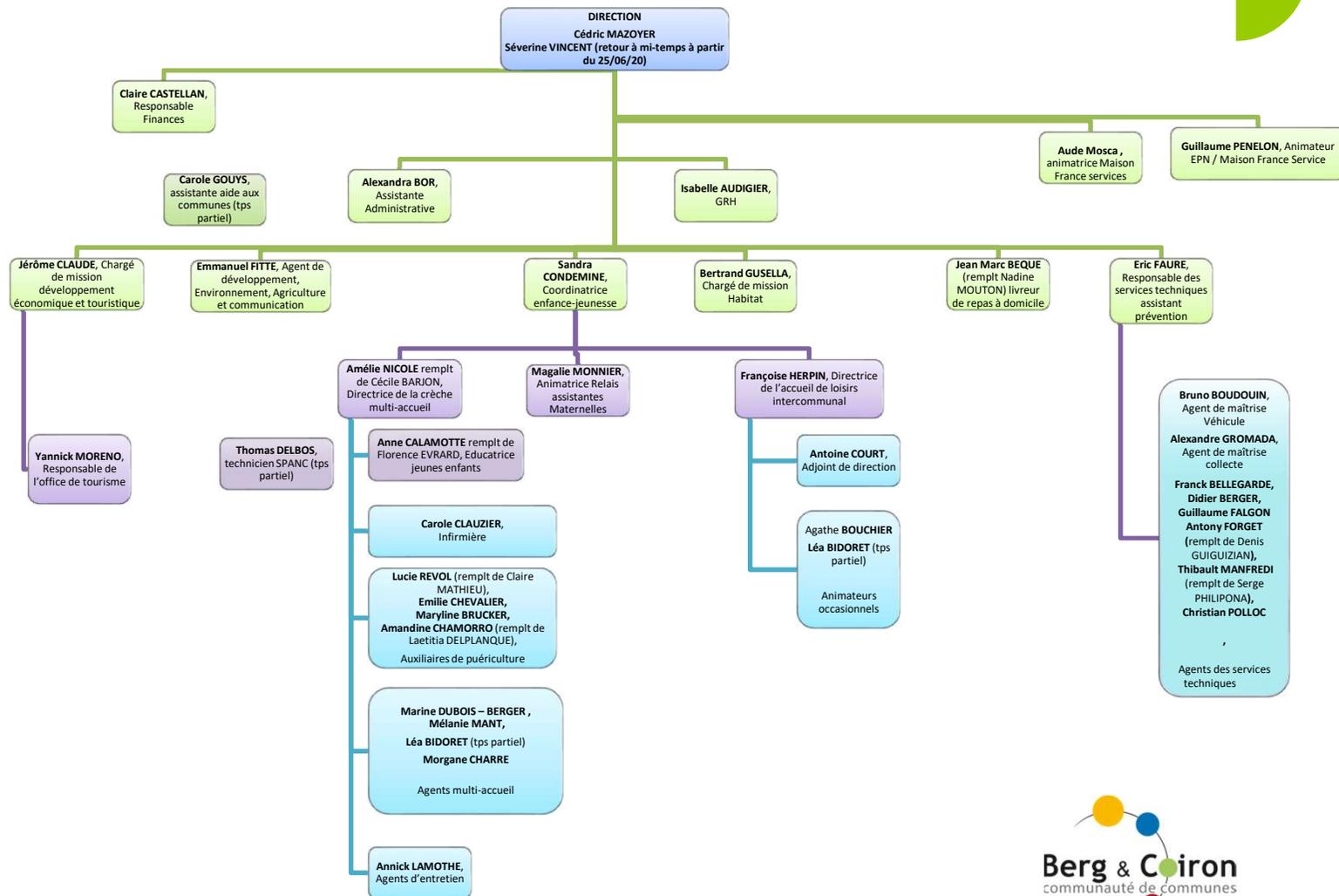
Commission Services aux Habitants > 16/11

Commission Crèche > 7/1, 10/3, 16/6, 7/10

NB : En 2020, les mesures sanitaires et le calendrier de mise en place des instances n'ont pas favorisé la tenue des réunions.

Les agents

Organigramme des services – version 2020



Ressources humaines

	Effectifs en 2020
Stagiaires et titulaires FPT	29
Contractuels	11
Saisonniers et remplaçants	Services techniques, centre de loisirs
Total (hors saisonniers et remplacements)	40 soit 33 ETP

Faits marquants de 2020 :

mai > Reprise de la directrice de la crèche à mi-temps parental et de la directrice adjointe à 80%.
Recrutement d'une EJE pour le complément
juin > Reprise de la directrice à mi-temps thérapeutique après arrêt longue maladie de 2 ans
oct. > Remplacement du technicien SPANC
nov. > Démission du codirecteur
nov. > Reprise de la livreuse de repas après arrêt longue maladie
déc. > Départ de l'animateur du centre multimédia pour une durée de 5 ans (disponibilité pour convenances personnelles) et remplacement
déc. > Reprise d'un agent des services techniques après arrêt longue maladie.

Le service RH assure :

- La gestion de la paie, des contrats, des arrêtés, des carrières, des arrêts de travail, des retraites, etc.
- La gestion des absences (maladies, maternité, congés, temps partiels thérapeutiques, etc.
- La préparation et le suivi du budget RH
- La collecte des données pour le bilan social et autres documents.

Répartition des effectifs	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
femmes	7	4	14	25
hommes	4	2	9	15
Total	11	6	23	40

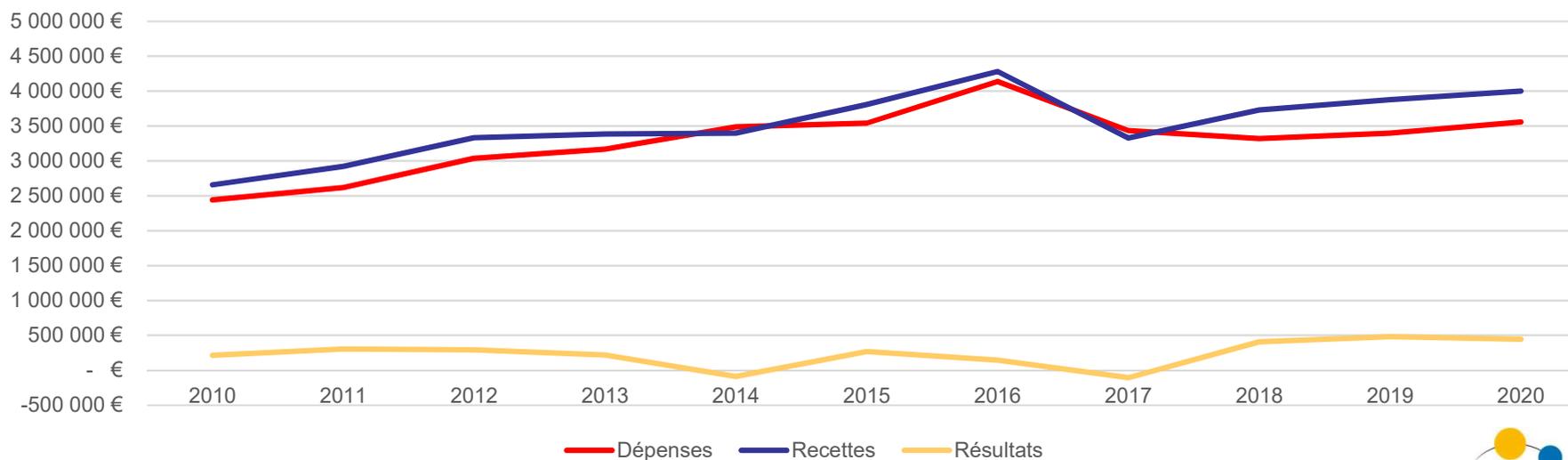
FORMATION DES AGENTS en 2020 :

10 journées de formation d'intégration
5 jours de formation de perfectionnement
27 jours tout au long de la carrière
13 jours de Congé de Formation Professionnelle accordés

Comptes administratifs 2020

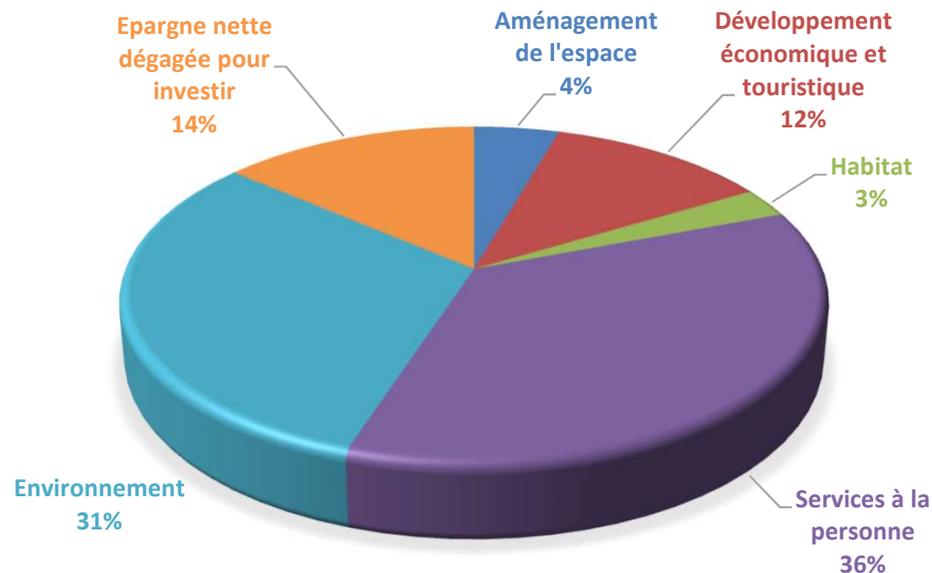
Comptes 2020	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Principal	3 555 838 €	4 000 441 €	444 603 €	447 240 €	734 336 €	287 096 €
Budget annexe SPANC	14 652 €	11 260 €	-3 392 €	207 €	401 €	194 €
Budget annexe Village Documentaire	12 974 €	49 484 €	36 510 €	2 744 611 €	2 881 614 €	137 003 €
Total consolidé 2020	3 583 464 €	4 061 185 €	477 721 €	3 192 058 €	3 616 351 €	424 293 €

Courbes d'évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement de 2010 à 2020

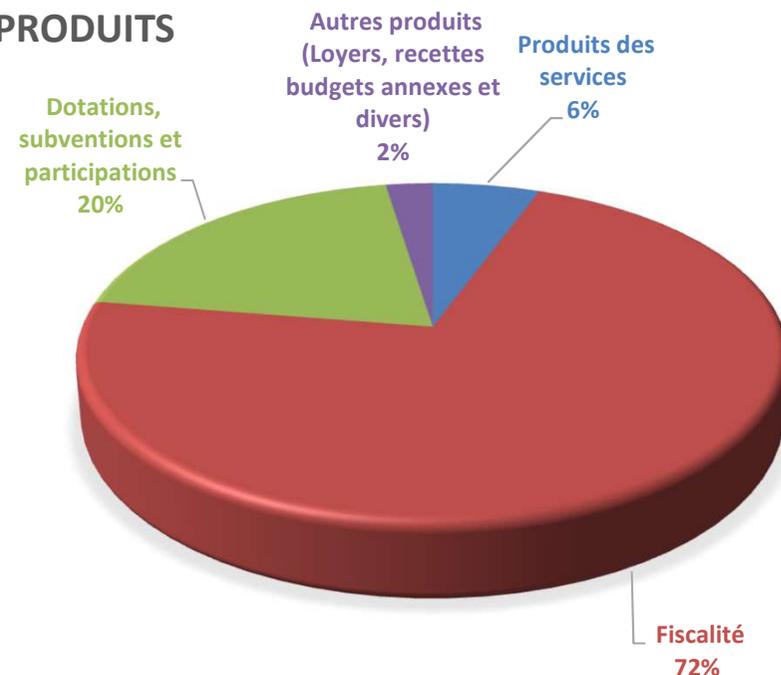


Comptes administratifs 2020

CHARGES



PRODUITS



Aménagement de l'espace > SCoT, Pays de l'Ardèche méridionale, ADN, Agriculture, FTTH

Développement économique et touristique > ZA Lansas et Sausse, Village Documentaire de Lussas, Office de tourisme, pépinières L'Espéridou et Le Faisceau Sud, sentiers de randonnée

Habitat > OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) et autres dispositifs habitat

Services à la personne > Centre aquatique L'Hippocampe, actions santé, accueils de loisirs, relais assistantes maternelles, crèche, lieu d'accueil enfants-parents, portage de repas, masques COVID

Environnement > collecte et traitement des déchets, entretien des cours d'eau et SPANC.

Les faits marquants 2020

Ouverture de France Services

Berg & Coiron à l'épreuve de la crise sanitaire

Renouvellement du conseil communautaire

Février 2020 : ouverture de France Services



France
services

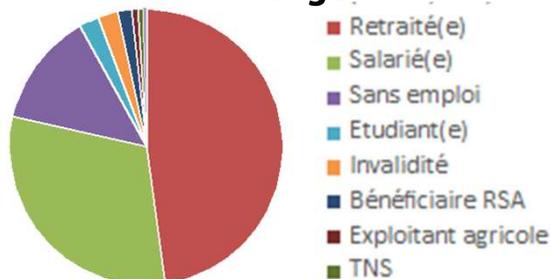


Ce nouveau service a ouvert ses portes le 17 février 2020.
Il est ouvert 24 heures par semaine du lundi au vendredi.
Deux animateurs accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives.

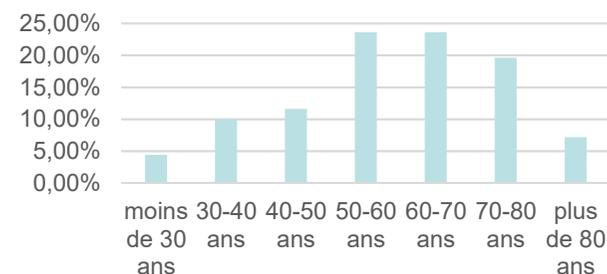
En 2020 :

- 573 accompagnements en présentiel
- 15,9 rendez-vous par semaine sur toute l'année
- 20,4 rendez-vous par semaine hors confinement

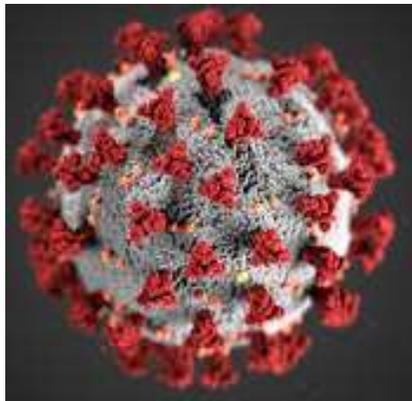
Situation professionnelle des usagers



Moyenne d'âge des usagers



2020, année Covid



En mars 2020, la propagation à l'échelle mondiale de la maladie à coronavirus « Covid-19 » oblige les Etats à prendre des dispositions pour prévenir la saturation des services de soins intensifs et renforcer l'hygiène préventive. En France, un confinement inédit sera instauré du 13 mars au 11 mai. Il sera suivi en octobre d'un second temps de confinement plus léger.

Les services de la communauté de communes ont dû s'adapter dans des délais courts :

- Réorganisation des tournées de collecte des ordures ménagères, pour assurer la continuité du service, limiter les contacts entre agents
- Fermeture des accueils (crèche, relais assistantes maternelles, LAEP, centres de loisirs, accueil Malmazet) puis organisation de l'accueil à la crèche et dans les centres de loisirs des enfants de parents travaillant dans les secteurs essentiels à la gestion de la crise (soignants notamment)
- Mise en place du télétravail pour tous les agents dont les activités le permettait.

La communauté de communes s'est mobilisée pour protéger les personnes :

- Ses agents, avec la fourniture de masques, gel hydroalcoolique, panneau de protection, etc.
- La population avec l'achat de masques en tissu lavables pour l'ensemble des habitants. La distribution a été assurée par les Communes. Photo : 15 mai 2020, réception d'un premier lot de 7.500 masques



Crise sanitaire et économique

La crise sanitaire et le confinement ont eu fatalement des incidences sur l'activité économique. La fermeture des commerces (exceptés les commerces de produits de première nécessité), des restaurants, lieux de culture, de loisirs etc. a eu des conséquences sur l'économie locale. Plusieurs dispositifs ont été mis en place.

- Dans les 15 premiers jours de confinement, un contact individuel a été pris avec chacune des entreprises du territoire pour mesurer les difficultés et envisager des solutions de soutien
- La communauté de communes a abondé au « Fonds Région Unie » coordonné par la Région Auvergne – Rhône-Alpes. Ce dernier se décompose en 2 volets :
 - un fonds d'avance remboursable à taux zéro visant à accompagner les micro-entreprises de tous secteurs et les associations qui ne trouvaient pas une réponse à leurs attentes dans les dispositifs existants. **5 entreprises bénéficiaires pour un montant de 79.000 €**
 - un fonds de subventions ciblant les activités économiques des secteurs « Tourisme / Hébergement/ Restauration ». **19 entreprises bénéficiaires pour un montant global de 94.109 €**L'intervention de la communauté de communes s'est portée à 16.000 € pour chacun des volets soit 32.000 €.
- Un dégrèvement des deux-tiers de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) payée par les acteurs du tourisme, bars, restaurants et événementiels, pris en charge à parité par l'Etat et la communauté de communes. L'effort de Berg & Coiron a représenté environ 20.000 € pour une trentaine d'entreprises concernées.
- Une réduction de la redevance spéciale ordures ménagères 2020 pour certaines activités quand le service de collecte n'a pas fonctionné.

SCoT et urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme à valeur réglementaire et son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux) et les cartes communales.

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100.960 habitants sur une superficie de 2.630 km².

17 février 2020 : Le comité syndical du SYMPAM arrête le projet du SCoT

12 novembre 2020 : Le Conseil communautaire émet un avis favorable au projet de SCoT arrêté.

Accompagnement des communes : en 2020, la communauté de communes a apporté son ingénierie dans l'élaboration des PLU des communes de Saint Maurice-d'Ibie, Sceautres, et sa participation à l'étude éco-lotissement de Saint Gineys-en-Coiron.



Habitat - Logement

3 avril 2020 > Fin du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Quelques chiffres clés :

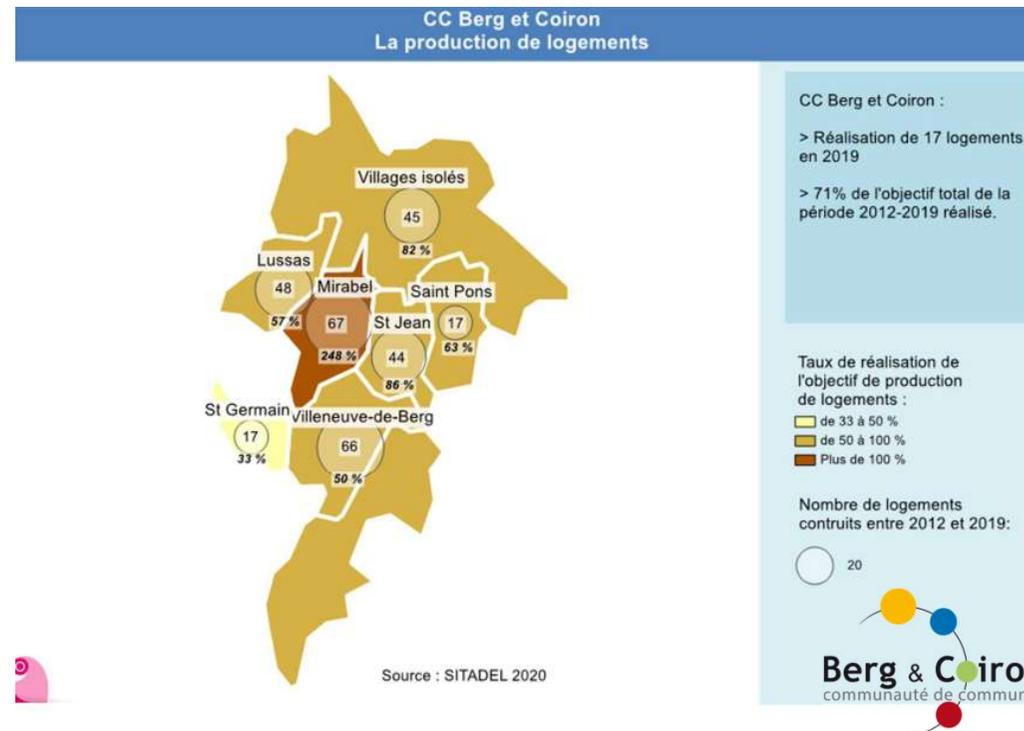
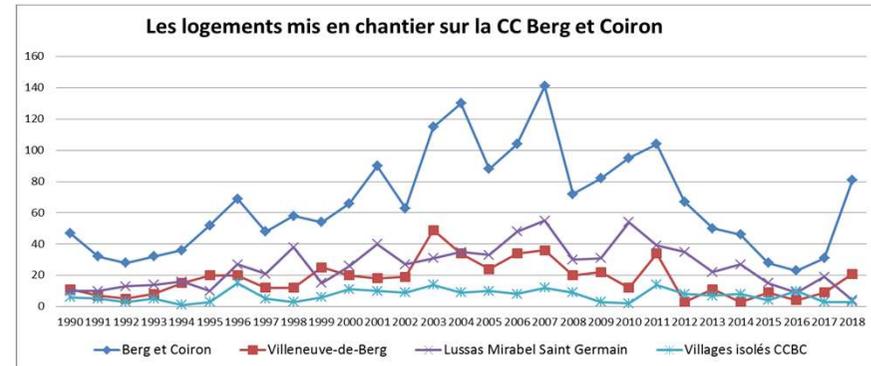
16 logements réalisés en 2020 (17 en 2019)

304 logements produits sur un objectif de 427.

11 juin 2020 > Renouvellement du partenariat avec l'ADIL 26 pour le suivi de l'observatoire de l'habitat

11 juin 2020 > Mise en place de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers

21 octobre 2020 > Mise en place de la commission «HABITAT» présidée par le Vice-Président en charge de l'habitat.



Soutien à l'agriculture

Un plan pastoral territorial (PPT) pour soutenir l'élevage

Berg & Coiron porte et anime cette démarche, pour une durée de 5 ans (2017 – 2022), sur l'ensemble du Coiron, donc au-delà des limites de la communauté de communes (la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche CAPCA sont partenaires),
Budget du PPT : 1,4 M€

- dont 1,1 M€ pour des investissements dans les exploitations (clôtures, matériel d'abreuvement et de contention, ouverture de milieux...)
- le reste pour des actions de formations, de soutien à la sécurisation du foncier, de sensibilisation auprès des enfants (2 classes de Berg & Coiron concernées sur l'année scolaire 2020-2021), randonneurs...

Actions financées à 70% (Europe, Région, Département, intercommunalités, Chambre d'Agriculture)
En parallèle de la démarche : création et animation d'une association de 60 éleveurs.



Entretien des sentiers de randonnée

Durant les mois de juin et juillet, un relevé de tous les sentiers inscrits au Topoguide de Berg et Coiron.

Aujourd'hui, la communauté dispose d'une base de données avec les traces GPS des sentiers, un inventaire complet du mobilier de randonnées : localisation et photos des poteaux, lames de direction, portes et portails.



A partir de ce travail, le Bureau communautaire a délibéré en décembre 2020 pour lancer une consultation pour le renouvellement toutes les lames de direction ainsi que les poteaux défectueux.

Zones d'activités

Pour la création d'une zone d'activités sur la communauté de communes

Depuis le départ de la commune de Lavilledieu, la communauté de communes n'a plus de foncier disponible pour le développement économique : la zone de Lansas à Villeneuve-de-Berg est désormais complète (la parcelle d'1 ha encore zonée dans le PLU est désormais destinée à la viticulture). Le PLU de Saint Jean-le-Centenier prévoit quelques espaces pour compléter les « dents creuses » de Sausse, Nivet et Plagnes. Ces espaces, inférieurs à 1 ha, sont sous maîtrise foncière privée.

Le SCoT de l'Ardèche méridionale prévoit pour la communauté de communes Berg et Coiron la possibilité de création d'une nouvelle zone d'activités de 7 ha.

Prérequis pour la création d'une zone d'activités :

- Proximité d'un axe de communication (RN102)
- Foncier qui n'a pas ou peu de valeur agricole
- Proximité du centre-bourg et des services



En décembre 2020, le Bureau a validé le cahier des charges pour une étude de faisabilité ayant la double fonction de :

- constituer une aide à la décision pour le choix de l'emplacement le plus approprié pour la future zone d'activités
- constituer une base de travail pour la définition d'un programme d'aménagement intégrant l'ensemble des caractéristiques du site (environnementales, spatiales et techniques), et les mesures à mettre en œuvre pour aménager la zone d'activités dans des conditions optimales.

Ateliers de territoires

La Communauté de communes et la commune de Villeneuve-de-Berg ont bénéficié du dispositif « Ateliers de territoires » proposé par la Direction départementale des Territoires de l'Ardèche.

Les Ateliers de Territoires proposent aux acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales. Ici il s'agit de construire la stratégie de revitalisation du bourg de Villeneuve-de-Berg au bénéfice du bassin de vie de Berg & Coiron.

Pour cela, l'Etat mobilise une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, urbanistes, paysagistes et d'économistes.

Cette démarche se déroule sur une période de 6 mois, ponctuée de 3 ateliers qui invitent les acteurs clés (élus, représentants de l'État et des collectivités, acteurs institutionnels, porteurs de projets, acteurs de la société civile) à partager leur connaissance du territoire et leur expertise. Les deux premiers ateliers se sont tenus en septembre et novembre 2020.



Production d'énergies renouvelables

Deux volets au projet de production d'énergies renouvelables :

- **Un premier volet** qui sera réalisé à court/moyen terme (2020/2021) : la production d'énergies renouvelables à partir de la pose de panneaux photovoltaïques **sur toitures de bâtiments publics**. Un criblage des toitures publiques du territoire a été effectué avec l'expertise du SDE07. Cette expertise a été approfondie sur le terrain avec la société ID Solaire.
- **Le deuxième volet** est un projet de plus long terme et ambitieux puisqu'il s'agit de développer un **parc photovoltaïque au sol** d'une dizaine d'hectares et d'une puissance d'environ 5 Mégawatts. Sur la base d'un recensement du foncier favorable, la convention passée avec ENEDIS permettra de mieux connaître les possibilités et coûts de raccordements au réseau.

Pour le portage juridique du projet, la communauté de communes bénéficie du dispositif régional Starter ENR, avec un accompagnement par un cabinet d'avocats.



Objectifs de production :

Photovoltaïque sur toitures :

500 kW

Parc photovoltaïque :

5 MW

L'Imaginaire à Lussas

Développement économique



Le 1^{er} décembre 2018, la communauté de communes inaugurerait le bâtiment du Village Documentaire sur la commune de Lussas, baptisé l'Imaginaire.

C'est un investissement de 2.964.770 € financés à 77% :

- 1,1 million d'euros de la Région
- 600 000 € du Département (Pass Territoires)
- 600 000 € de l'Etat (DETR / DRAC)
- 8.771 € du SDE, syndicat départemental des énergies

Les 655.999 € restant à charge ont été financés par un emprunt sur 20 ans dont les mensualités correspondent au montant du loyer versé par le Village documentaire.

Commerce



Dans le cadre du règlement d'aide au commerce de proximité, la communauté de communes a soutenu les investissements de deux établissements du territoire :

- La **SARL Pika Mika**, pour la modernisation de sa cuisine et de sa salle avec une subvention de 2.715 €.



- la **SARL le Relais de Montfleury**, également pour la modernisation de la cuisine et de la salle ainsi qu'une embauche en CDI avec une subvention de 7.426 €.



Très haut débit Internet / Fibre optique

- 4 650 prises FTTH à déployer sur le territoire communautaire
- Participation en investissement de 300 € par prise de la communauté de communes
- Budget prévisionnel total de 1.395.000 € sur les 8 années de déploiement (soit 20% de l'investissement total)
- 965.000 € déjà versés à ADN.

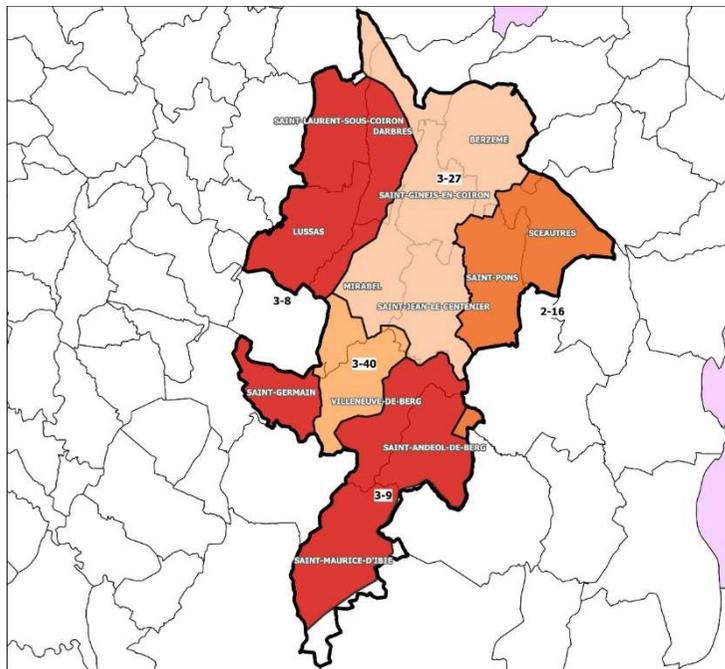
Etat d'avancement en 2020 :

Le marché initial confié à SOGETREL/SOBECCA pour la poche 3-9, soit 1.700 prises (Darbres / Lussas / Saint-Germain / Saint-Laurent-sous-Coiron / Saint-Andéol-de-Berg / Saint-Maurice-d'Ibie / Villeneuve-de-Berg (10%)) a été cassé. Il est désormais réalisé par Axione/Bouygues Energies et Services. Les études ont démarré.

Prochaines communes concernées : Saint-Pons et Scautres : 300 prises. Les études ont démarré.

Les derniers déploiements (Villeneuve, Mirabel, Saint Jean-le-Centenier, Berzème, Saint Gineys-en-Coiron) représenteront environ 2.300 prises et s'effectueront sur la période 2021-2023).

Programmation du déploiement FTTH
CC Berg et Coiron

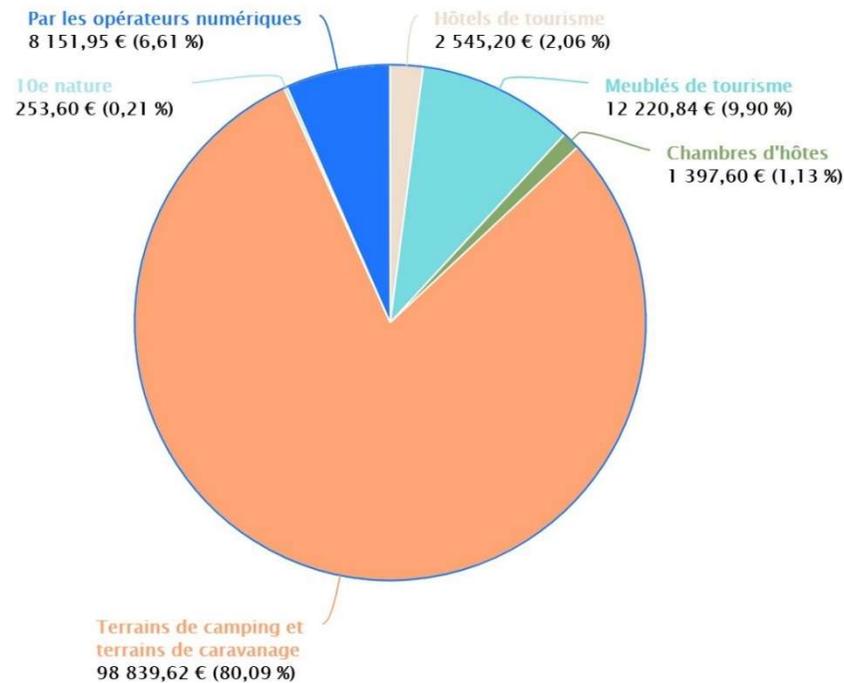


Taxe de séjour

L'année 2020 impactée par la crise COVID surtout en début de saison,

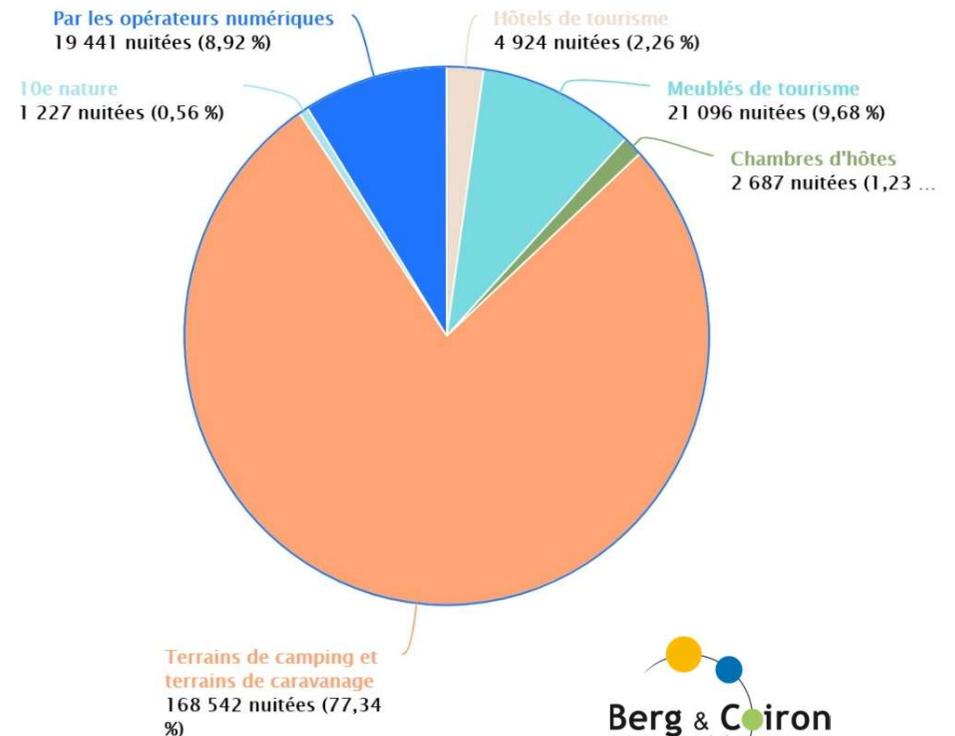
Montants déclarés en € en direct et par les opérateurs numériques

Total en € : 123 408,81



Nombre de nuitées déclarées en direct et par les opérateurs numériques

Total en nuitées : 217 917



Taxe de séjour

Tourisme

Evolution de la taxe de séjour



Voie verte

La communauté de communes a signé avec le SDEA un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie verte, tronçon de la ViArdèche, entre Saint Germain et Saint Pons. Longue de **14,6 km**, l'investissement est estimé à 2,5 millions d'euros. Les études préalables analyseront la faisabilité d'une mixité d'usage, vélorail/voie verte entre Saint-Jean-le-Centenier et Montfleury.

Le débroussaillage de la voie au mois de décembre permettra le relevé topographique du tracé, s'en suivra l'expertise des 29 ouvrages d'art.



Entretien des cours d'eau

Aux beaux jours, les rivières sont bien souvent des lieux pour se ressourcer, se rafraîchir, faire du sport... Tout au long de l'année, on s'y promène, on y pêche et on les utilise pour nos besoins de consommation courante.

Mais les crues (comme celles de 2002, 2005 ou 2008) ont causé de nombreux dégâts. Ces dommages pourraient être évités ou au moins maîtrisés avec un entretien constant des rivières, sur toute leur longueur.

C'est pour maintenir et améliorer la qualité des eaux de nos rivières, mais aussi éviter les dégâts qu'elles peuvent causer, que la communauté de communes Berg et Coiron a décidé de confier à deux syndicats l'entretien de nos rivières :

- l'établissement public territorial de bassin de l'Ardèche (EPTB) pour les rivières Auzon, Claduègne, Ibie et leurs affluents ;
- le syndicat du bassin de l'Escoutay pour l'Escoutay et ses affluents.

Bien souvent, ces syndicats se substituent aux propriétaires riverains pour l'entretien des berges et assurer ainsi le bon écoulement des eaux.

Fin 2020, le syndicat « du Coiron au Rhône » reprend les compétences du syndicat du bassin de l'Escoutay. Il assurera la compétence sur l'ensemble des affluents des rivières se jetant dans le Rhône entre La Payre (au Pouzin) et l'Escoutay (Viviers).

Collecte des déchets

Environnement

Berg et Coiron **collecte** depuis 2008 **les déchets ménagers et les déchets issus du tri sélectif.**

- collecte en régie
- de la souplesse dans le service,
- un entretien reconnu du matériel de collecte
- une maîtrise financière : pas de hausse de la TEOM depuis 12 ans, malgré une augmentation régulière du coût de traitement.



Au rythme de deux campagnes par an, les services techniques assurent **l'enlèvement des déchets verts des particuliers.** Une benne est déposée sur un site choisi par la commune (3 ou 4 jours) et les habitants peuvent venir y déposer leurs déchets verts. Ces derniers sont ensuite déposés au SIDOMSA, à Lavilledieu, pour y être broyés puis transformés en compost !

Depuis 2018 a été mis en place une **collecte des cartons bruns.** A la fois pour limiter les dépôts sauvages de cartons et surtout pour mieux valoriser ce déchet facilement recyclable !



Traitement des déchets

En Berg et Coiron, depuis 2009 :

- Le poids d'ordures ménagères par habitant a chuté de 20%
- La production d'emballages ménagers (le tri sélectif) par habitant a augmenté de 29%.

Ces résultats sont positifs, pour l'environnement et pour le coût du traitement, qui est reporté sur la TEOM. Ils doivent être encouragés !



C'est le SIDOMSA qui assure le traitement des déchets.

Le syndicat ouvrira en 2021, avec le SICTOBA, un nouveau centre de traitement à Lavilledieu. Cet outil doit permettre de stopper l'évacuation des déchets vers la Drôme, coûteuse et énergivore.

Ce projet doit aussi améliorer la valorisation des déchets avec une réduction de moitié des déchets enfouis en 2025.

La **commission environnement** a notamment comme mission de proposer des améliorations du service de collecte des déchets.

Un des axes de travail de la commission est l'implantation de bacs enterrés ou semi-enterrés, pour limiter les coûts de fonctionnement et d'améliorer l'intégration paysagère des points de collecte...



Les services techniques

En plus de la collecte des ordures ménagères, les services techniques assurent diverses missions qui représentent 20% de leur activité,

Les principales réalisations de 2020 :

- Aménagement des locaux de France Services
- Mise en valeur de la zone d'activités Sausse à Saint Jean-le-Centenier : barrières sur le pont, cache-containers bois, espaces verts, entretien du ruisseau et élagage
- Aménagement de bureaux aux services techniques : pour la technicienne SPANC, pour l'agent chargé des sentiers de randonnée et pour les agents de maîtrise
- Mise aux normes des vestiaires du personnel : acquisition de casiers
- Entretien de la station d'épuration de Saint Andéol-de-Berg, dans le cadre de la mutualisation
- Participation à la collecte de la banque alimentaire
- Fabrication de protections plexiglass et fourniture de gel hydro-alcoolique (partenariat trouvé au début de la crise avec Melvita) et de masques (partenariat avec Intermarché)

Tout au long de l'année, les services techniques assurent l'entretien du parc de véhicules, la logistique pour le compte des services (transport de matériel), etc.

SPANC

Environnement

Depuis la loi sur l'eau de 1992, les collectivités doivent assurer le contrôle des assainissements non collectifs.

Depuis 2009, c'est la communauté de communes Berg & Coiron qui assure ce service sur l'ensemble des treize communes.

Désormais, trois missions principales pour le SPANC et sa technicienne :

- les contrôles de conception des nouveaux projets (dans le cadre des permis de construire de nouvelles maisons),
- les contrôles des assainissements des maisons en vente (le notaire réclame un contrôle de moins de 3 ans quand une maison est en vente),
- et les contrôles de bon fonctionnement : chaque installation doit être contrôlée tous les 10 ans, un peu comme un contrôle technique automobile...

Les chiffres de 2020 :

- 37 diagnostics dans le cadre de la vente de maisons,
- 24 contrôles de conception (avant le dépôt du permis de construire),
- 18 contrôles de réalisation (après la réalisation du chantier).



Valorisation de la Vallée de l'Ibie

Une démarche de valorisation et de protection de la vallée de l'Ibie est en cours depuis 2015, avec plusieurs actions tout au long de l'année :

- sensibilisation des touristes sur les principaux sites de fréquentation ;
- Valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau ;
- (ré)installation d'éleveurs ;
- acquisition foncière...



En 2020 a eu lieu un chantier jeunesse à Lagorce pour l'ouverture d'un sentier d'interprétation du patrimoine (voir page « actions pour la jeunesse »).

Vallée de l'Ibie

OPAH

Grâce à l'OPAH, les propriétaires occupants et bailleurs de logements bénéficient d'un accompagnement technique et financier renforcé pour des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique, une adaptation à l'âge et au handicap ou encore la résorption d'une situation de vacance ou d'habitat indigne. L'OPAH Berg & Coiron porte une attention particulière aux logements situés sur le centre ancien de Villeneuve-de-Berg.

La plateforme de rénovation énergétique, Rénofuté, complète le dispositif.

En 2020 :

86 nouveaux contacts

17 dossiers agréés par l'Anah (19 en 2019)

14 arrêtés portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'OPAH (27 en 2019) : 9 500 € attribués

8 permanences réalisées dont 4 à France Services avec l'ALEC07

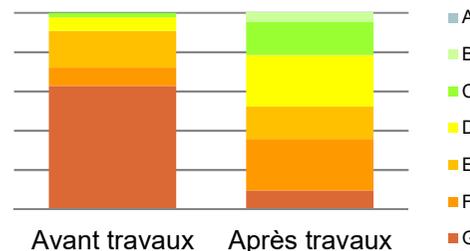
8 dossiers instruits pour l'aide régionale « Bonus Performance Energétique » : 6.000 € mobilisés

17 déc. 2020 : le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'habilitation pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence des logements

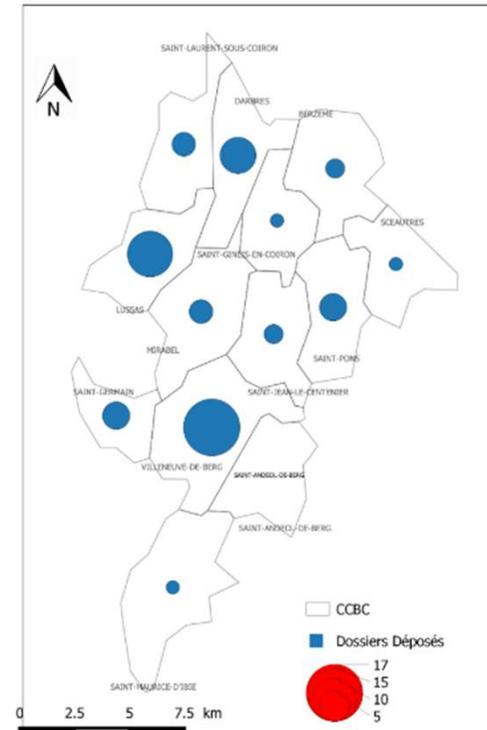


100 dossiers validés (ANAH, CDC, Caisses de retraite)
2.300.000 € de travaux générés

Moyenne de 47% de gain énergétique après travaux



Nombre de dossiers déposés depuis le 1er janvier 2017



Réalisation : CCBC - 2019
 Sources : CCBC - SOLIHA

Accueil de la petite enfance

Action sociale

- Une porte d'entrée : l'**Espace Info-Familles**
- Une référence : le **guide des modes d'accueil**
- La structuration de l'accueil individuel avec le **Relais assistantes maternelles**
- Un accueil collectif de 24 places avec la **crèche multi-accueil**
- De l'accompagnement à la parentalité avec le **lieu d'accueil enfants-parents**

La crèche intercommunale

Multi-accueil de 24 places, elle accueille les enfants à la journée ou demi-journée, de 7h30 à 18h30.

En 2020, la crèche a été ouverte 214 jours et a accueilli **57 enfants** différents, ce qui représente 31.891 heures de présence (sachant que la crèche fut fermée pendant 23 jours lors du premier confinement).

La commission d'attribution des places (composée d'élus et agents s'est réunie 3 fois cette année et a étudié **45 dossiers** différents.



Le Relais d'Assistants Maternelles

Le RAM a accueilli cette année 14 assistantes maternelles du territoire, ainsi que 38 enfants différents, lors des ateliers d'éveil hebdomadaires.

L'accompagnement (au téléphone) des assistantes maternelles par l'animatrice du RAM a été quotidien lors du premier confinement afin de les rassurer, puisqu'elles continuaient d'accueillir bébés et enfants en bas âge.

Lors des permanences, l'animatrice de l'Espace Infos Familles a conseillé et orienté 62 familles, dont 21 par téléphone lors des périodes de confinement.

Le Lieu d'accueil enfants-parents « L'Envol »

L'Envol a lui aussi dû fermer ses portes quelque temps au printemps 2020 mais a rouvert dès que cela a été possible pour permettre aux familles de sortir un peu de leur domicile et de recréer du lien social. 16 familles différentes (soit 22 enfants) ont passé la porte cette année pour venir rencontrer d'autres familles et permettre à leurs jeunes enfants de passer du temps ensemble.

Accueil de la petite enfance / Les projets

Action sociale

« Dessine-moi...un accueil idéal »

Ce projet a eu pour objet d'accompagner les professionnels de la petite enfance (au regard de leurs différents champs d'intervention) dans l'accueil de la différence (enfant présentant un handicap ou un trouble lié à une problématique psychopathologique, culturelle ou environnementale).

Les agents de la crèche, les animateurs des accueils de loisirs, et des assistantes maternelles ont pu échanger et réfléchir ensemble sur ce thème lors d'une soirée et une demi-journée de rencontres.

Au cours des deux temps forts (soirée du jeudi 5 décembre 2019 – cf. photo - et journée du samedi 25 janvier), une valise pédagogique a été élaborée collectivement.



Une fresque exotique au multi accueil : Quand des jeunes côtoient les bébés !

Un partenariat est né en 2020 entre le multi-accueil et l'accueil de jour (A2J) de l'association Le Phare avec comme projet la réalisation d'une fresque murale dans le hall de la crèche.

Plusieurs jeunes accompagnés par leurs éducateurs et deux artistes taggeurs ont donc œuvré pendant plusieurs mois à la création d'une fresque : repérage, choix du thème, esquisse, puis réalisation sur place.

Le résultat est magnifique et plus qu'à la hauteur de nos espérances !

Accueils de loisirs, jeunesse

Action sociale

L'accueil de loisirs intercommunal à Lussas

L'accueil de loisirs a ouvert 67 jours dans l'année contrairement aux 90 jours habituels. 155 enfants différents ont profité des nombreuses activités proposées par l'équipe d'animation.

Pendant le confinement, un service d'accueil pour les enfants de personnels prioritaires a été organisé conjointement avec le centre socioculturel, dans les locaux de l'école maternelle de Villeneuve-de-Berg.

Malgré des protocoles très contraignants, les animateurs ont su proposer tout au long de cette année des projets riches et diversifiés afin de permettre aux enfants de profiter ensemble de temps libres pour se détendre.

Les séjours organisés par l'accueil de loisirs

16 enfants âgés de 8 à 17 ans ont pu participer à un séjour ski organisé la première semaine de mars 2020 au Collet d'Allevard (Isère).

Ce fut le seul séjour réalisable en 2020.

Compte tenu des protocoles sanitaires très stricts dus à l'épidémie de COVID 19, les 4 séjours habituellement organisés en juillet n'ont pu être proposés cette année.



L'espace public numérique

Action sociale

L'Espace Public Numérique propose à tous publics des initiations, individuelles et collectives à l'usage de l'informatique et à internet, pour que chacun puisse apprendre à s'en servir et progresser...

En 2020, l'EPN a emménagé dans de nouveaux locaux, partagés avec France Services, en plein cœur de Villeneuve-de-Berg, rue Nationale !

Afin que l'animateur puisse assurer des accueils France Services, le service EPN a réduit ses horaires à 10 heures par semaine, proposant en 2020 uniquement des cours individuels.



Portage de repas à domicile

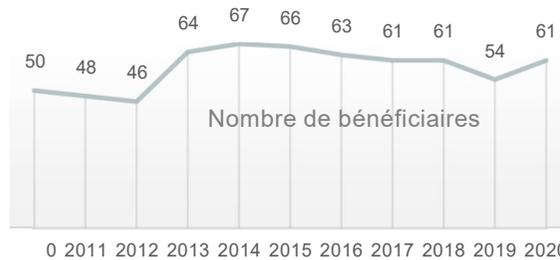
Action sociale

61 inscrits en 2020



8,30 €

C'est le prix d'un repas complet du midi avec pain + complément pour le soir



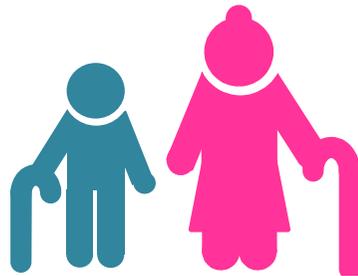
30 000
kilomètres parcourus



+42%

Repas préparés par la cuisine de l'Hôpital Claude Dejean de Villeneuve-de-Berg

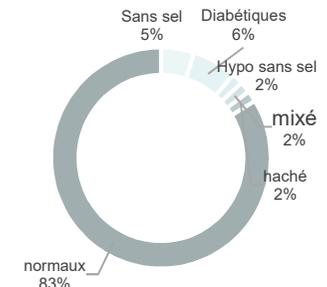
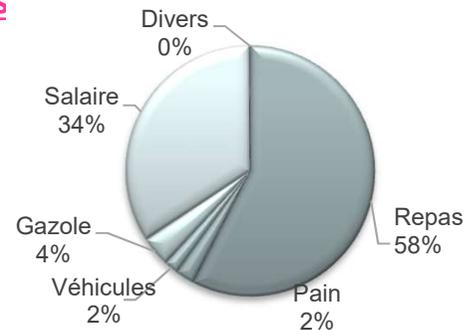
Dépenses
73 410 €



45,9%

54,1%

Recettes : 82 938 €



Le relais alimentaire

Action sociale

La gestion du relais alimentaire fait partie des missions confiées au Centre socio-culturel. Berg & Coiron achemine les denrées de la centrale de la Banque alimentaire Drôme-Ardèche située à Bourg-lès-Valence, le Centre socioculturel assure l'organisation des distributions, un jeudi sur deux (hors vacances scolaires d'été) avec l'aide d'un groupe de bénévoles.

En 2020, 139 personnes du territoire ont bénéficié des distributions et se sont vues proposer les actions collectives familles du CSC.

43% des ménages sont des personnes seules et 29% des familles monoparentales.

1.624 distributions ont été effectuées dans l'année.

Pendant les périodes de confinement, le relais alimentaire a continué de fonctionner grâce à la présence de la CESF du centre socioculturel La Pinède et de plusieurs bénévoles.

La collecte de la Banque Alimentaire en novembre :

Malgré les problèmes sanitaires 1.739 kg ont été collectés dans les commerces (Intermarché, Netto, Proxi, La Chèvre et le Chou, Chez Tali) soit pratiquement autant que l'année précédente.

30 personnes (dont 2 agents de la CDC) se sont relayées sur ces 2 jours pour collecter les colis.

Depuis septembre 2018, le relais est installé dans les locaux « Ô Point Commun » du centre socioculturel La Pinède, rue Auguste Jouret à Villeneuve-de-Berg.



Les acronymes de ce rapport

ADN	Ardèche Drôme Numérique
ALEC07	Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche
CDC	Communauté de communes
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ETP	Equivalent Temps Plein
FPT	Fonction Publique Territoriale
FTTH	Fiber To The Home - <i>Fibre jusqu'à l'abonné</i>
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LAEP	Lieu Accueil Enfants Parents
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PPT	Plan Pastoral Territorial
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RH	Ressources Humaines
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDE	Syndicat Départemental des Energies
SDEA	Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement
SEBA	Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
SEMVA	Syndicat d'Études des Monts et Vallées d'Ardèche
SIDOMSA	Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas
SOLIHA	SOLIdaires pour l'HAbitat
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
ST	Services Techniques
SYMPAM	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
ZA	Zone d'Activités